

CSE 7 novembre 2022 - Les faits marquants

CSE TRIMESTRIEL SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La DIRECTION annonce en début de séance le renforcement des effectifs CDI pour 2023, leur contexte et les conséquences

+ 969 ETPT (Equivalent temps plein travaillé) dont 177 pour OCCITANIE, résultant de la révision du plafond d'emploi national (baisse de 31 ETPT, dotation 1000 ETP pour poursuivre durablement l'activité Action'recrut, et rééquilibrage inter-régions)

Les CDD de compensation Action'recrut ne seront pas renouvelés au-delà du 31/12/22 et la répartition des dominantes de la prochaine BDE en tiendront compte pour maintenir une ressource suffisante CDE (qui mettront en œuvre cette activité).

Le volume de postes de la prochaine BDE devra prendre en compte les derniers mouvements du personnel et la consommation déjà entamée de ce plafond d'emploi 2023, et pourra concerner tous les métiers.

FICHES DE SIGNALEMENT T3-2022 (Incivilité, Agressions, Incidents et Accidents)

Augmentation de 23% par rapport au T3-2021 et de 12% par rapport au T2-2022, dont:

180 agressions verbales (142 au T2), 138 agressions comportementales (109 au T2), 83 incivilités (79 au T2), 81 menaces de suicides (79 au T2).

FICHES RPS T3-2022

2ème trimestre de légère baisse (comparée à 2021).

Par nécessité de confidentialité, les documents présentés aux élus ne reflètent pas l'engagement et le travail des collègues du service QVT dont le travail est indispensable et de qualité, au delà de l'utilité de la [ligne d'écoute](#) et des capsules sur les émotions (<https://mediatheque.pole-emploi.fr/les-emotions-au-travail/>) qu'ils conseillent souvent.

DECLARATION ACCIDENTS DE TRAVAIL et TRAJETS T3-2022

Baisse ce trimestre (31 au T3, 71 au T2, 62 au T1).

Variation du taux de reconnaissance des trois dernières années (36% en 2021, 21% en 2020, 35% en 2019).

Un Accident de Travail se caractérise par trois éléments (un évènement ou une série d'évènements, une survenance par le fait ou à l'occasion du travail, une lésion comme conséquence (y compris une lésion psychique). Un Accident de Trajet correspond à un accident survenu sur le trajet direct entre le domicile et le lieu de travail (ou entre le lieu de travail et de restauration).

LES ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION

- Communiquer sur la complétude des déclarations d'AT et le Certificat Médical Initial
- Réaliser une Fiche Réflexe utile pour les ELD en cas d'agression
- Coller des Stickers « WXC » sur les claviers pour rappeler la manière de déclencher l'alarme silencieuse.
- Formation « Secouriste Santé Mentale » pour les chargé.es de sécurité
- Formation EDIS (Expression d'intention suicidaire) pour l'ensemble des salariés
- Rappel aux ELD sur la nécessaire mise à jour des «lutins sécurité » à disposition dans le bureau MANAC.
- Groupe de travail (services QVT et SSPB) pour l'analyse des FDS et l'identification de leviers de prévention primaire (actions visant à réduire le risque)
- Groupe de travail pluridisciplinaire pour traiter de la problématique des DE ayants des troubles psychiques associés à des comportements violents

La CFE CGC soutient ces engagements qui résultent en grandes parties d'alertes répétées et de propositions de nos élus, notamment la nécessité d'un vrai politique de prévention primaire.

Concernant les DE violents (cf. le groupe pluridisciplinaire que nous avons suggéré), nous proposons une prise en charge hors Agence par des professionnels qualifiés plutôt qu'une simple sortie du portefeuille du conseiller et une mise à l'écart dans des portefeuilles dédiés ...

Concernant les thématiques métiers abordées en séance (ainsi qu'au dernier CSE), nous avons porté différentes alertes sur toutes les dominantes et demandé:

- une analyse précise des contributions aux activités d'accueil
- une investigation sur le process TESSI, une rédaction d'une fiche synthétique de bonnes pratiques, une possibilité de bloquer l'intégration des données de flux (pour palier à l'effet des doublons ..)
- un TB d'évaluation de la taille des portefeuilles GDD
- une attention à la grande variation de la taille moyenne des portefeuilles DE renforcés (de 75 à 150)
- un allègement des supports d'accompagnement des projets